

MAR MOUVEMENT
ASSOCIATIF
RENNAIS

N°11 AVRIL 2017

LA LETTRE

Sommaire

- 1/ Le point de vue du MAR
- 2/ Echanges avec l'adjoint à la vie associative
- 3/ Pour aller plus loin
- 4/ Bibliographie
- 5/ Nous contacter

En 2006, Rennes a été l'une des premières villes de France à signer une charte des engagements réciproques avec le mouvement associatif. Aujourd'hui encore, cette charte se distingue des autres par le fait qu'elle insiste largement sur le dialogue entre la Ville et les associations. Ce n'est pas un hasard si Rennes est l'une des rares villes à bénéficier d'un mouvement associatif local. En fait, l'existence même du MAR découle logiquement de la charte.

Aujourd'hui, alors qu'il semble y avoir un regain d'intérêt pour de telles chartes, le MAR souhaite ouvrir le débat sur ce document fondateur : n'est-il pas temps de l'actualiser, pour tenir compte des évolutions de la société et aller plus loin dans la reconnaissance du fait associatif ?

Vous trouverez dans les pages suivantes les premières propositions du MAR à ce sujet, ainsi que la teneur des échanges avec l'adjoint à la vie associative, dans le cadre d'un débat organisé le 25 mars 2017.

1/ Le point de vue du MAR

C'est quoi ?

La Charte des engagements réciproques (2006) fixe les attentes et les obligations mutuelles entre la Ville et les associations rennaises. Elle a joué un rôle fondamental dans les évolutions du dialogue entre la collectivité et les associations. Le MAR est d'ailleurs né de l'évolution des instances prévues par la Charte. [Lien vers le document ici.](#)

Pour qui ?

Toutes les associations rennaises.

Pour faire quoi ?

Favoriser le dialogue entre la Ville et les associations et préciser le rôle de chacun. La Charte des engagements réciproques reconnaît ainsi les associations comme « force d'interpellation des pouvoirs publics ». C'est d'ailleurs ce qui fait son originalité par rapport aux documents adoptés dans d'autres territoires. En signant ce document, la Ville s'est engagée à développer l'information, la consultation, la concertation à travers, entre autres, une conférence mixte Ville/associations.

Cette charte est-elle toujours adaptée au contexte actuel ?

La Conférence rennaise Ville/associations n'existe plus, même si le MAR rencontre régulièrement la Ville sur tous les sujets d'actualité (guichet unique, rencontres de la vie associative, projet de la Maison des associations...).

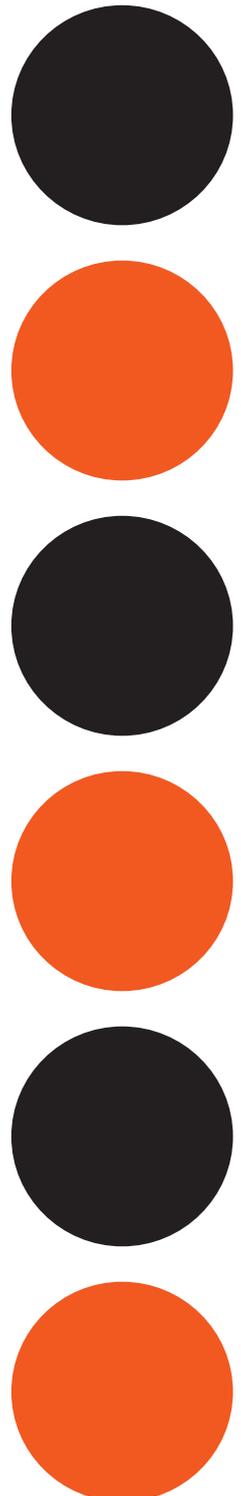
- Proposition du MAR : Mettre à jour la Charte.

La Fabrique citoyenne a introduit de nouveaux modes de dialogue entre la Ville et les citoyens.

- Proposition du MAR : Utiliser la Charte pour préciser la place des associations dans La Fabrique citoyenne.

La Charte reste peu connue, et probablement peu prise en compte dans l'action quotidienne de la Ville et des associations.

- Proposition du MAR : rendre la Charte plus opérationnelle, plus concrète, plus présente au quotidien.
 - Renforcer sa visibilité (dans la charte de la laïcité, de la démocratie locale, etc.) ;
 - Décliner ses principes dans les conventions entre la Ville et les associations ;
 - Identifier les interlocuteurs associatifs de la Ville pour chaque politique ;
 - Définir plus précisément ses principes, comme l'utilité sociale, pour mieux évaluer le respect des engagements réciproques.



2/ Echanges avec l'adjoint à la vie associative

Tristan Lahais souligne le travail important et nécessaire à la refonte de la charte des engagements réciproque. Il se dit prêt à le mener en lien avec le MAR. Il remercie le MAR de lancer ce débat et précise que la première partie du mandat a été axée sur le travail sur le portail des relations Ville-associations et sur le reconventionnement des équipements. Sur ces deux enjeux, la Ville a eu différents échanges avec les associations et notamment avec le MAR.

Dans les prochains mois, la Ville partage donc la volonté de lancer un travail sur les engagements réciproques. L'enjeu est de continuer à revivifier la démocratie à Rennes, en indiquant que le dialogue direct entre la collectivité et les citoyens (La Fabrique citoyenne) ne saurait mettre en cause le rôle des corps intermédiaire, mais que cela exige une meilleure définition de la place de chacun.

Il n'y aura probablement pas beaucoup de modifications à apporter à la philosophie générale de la Charte. Les grands principes définis en 2006 sont toujours valables aujourd'hui. Mais il est vrai que les circuits du dialogue entre la Ville et les associations ont évolué. Le travail sur la Charte doit ainsi permettre de :

- Conforter le dialogue avec MAR pour renforcer les espaces de concertation et de codécision entre la Ville et les associations. Au passage, il faut saluer le travail réalisé par le MAR au cours des dernières années
- Formaliser le dialogue avec les équipements conventionnés pour légitimer l'instance qui s'est mise en place ces dernières années (le copil du renouvellement des conventions).

Par ailleurs, le Conseil municipal partage l'idée qu'il faut mettre à jour le concept d'utilité sociale, qui joue un rôle essentiel dans l'allocation des moyens par la Ville. Peut-être faut-il le faire évoluer pour inclure, par exemple, des aspects nouveaux (protection de l'environnement, lutte contre les discriminations, etc.).

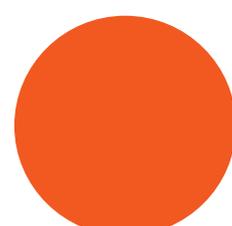
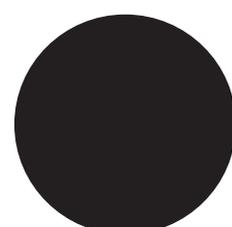
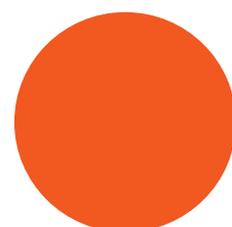
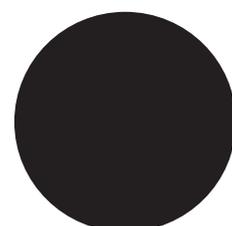
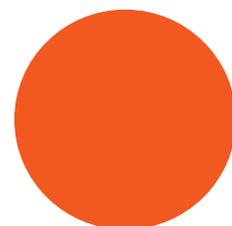
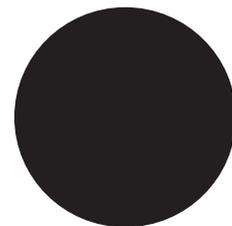
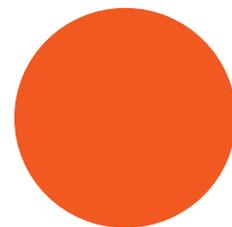
Sur ce sujet, un responsable associatif invite le MAR à se rapprocher des acteurs qui ont déjà travaillé sur l'utilité sociale, comme le collectif des festivals. Un administrateur du MAR ajoute que la Charte devra reconnaître le rôle de tous les interlocuteurs associatifs de la collectivité. Dans certains secteurs, il existe des associations qui travaillent pour construire une parole commune, constructive, et qui n'ont pas l'impression d'être pris en considération par la collectivité. Tous ces acteurs devront pouvoir se référer à la Charte. Il faut donc que les principes qu'elle pose soient valables pour toutes les politiques de la Ville, et non seulement pour la politique associative. Un autre responsable associatif souligne que pour progresser dans le dialogue avec la Ville, il est également nécessaire de renforcer le MAR.

Tristan Lahais partage cette idée : la Ville a besoin d'interlocuteurs. Il rappelle que c'est bien aux associations de se mobiliser pour porter une parole commune. La Ville ne peut pas les y obliger. Il rappelle également que l'importance des moyens consacrés par la Ville (temps de travail des agents, subventions ...) aux démarches de participation et de concertation, ce malgré un contexte budgétaire tendu.

Une responsable associative explique que les dossiers administratifs prennent aussi beaucoup de temps aux associations.

Une administratrice du MAR explique que pour renforcer le dialogue, il faut donner plus de visibilité aux associations : faire de la pédagogie sur les politiques publiques, expliquer quelle est la place des associations dans chaque politique sectorielle, etc.

Tristan Lahais répond qu'apporter de la lisibilité sur les politiques de la Ville de Rennes est justement l'un des objectifs du futur portail de relations Ville-associations et que la charte des engagements réciproques peut également y contribuer.



3/ Pour aller plus loin

Une proposition concernant la charte ? Une envie de prendre part aux débats ? Prenez contact avec le MAR !

4/ Bibliographie

La Charte des engagements réciproques rennais constitue l'acte fondateur des relations entre la Ville et les associations, et fixe les attentes et les obligations mutuelles.

La charte des engagements réciproques nationale : La Charte des engagements réciproques est un document signé entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations. Elle a été créée en 2001 dans le cadre du centenaire de la loi 1901 et rénovée le 14 février 2014. Son but est de clarifier les relations entre les pouvoirs publics et les associations et de refonder un pacte de confiance entre ces deux entités.

Claude DILAIN & Jean-Pierre DUPORT, Pour une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations, juillet 2013

Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le Mouvement associatif et les collectivités territoriales, février 2014

Circulaire du 29 septembre 2015 sur la déclinaison de la charte des engagements réciproques

Rapport d'étape du comité national de suivi et d'évaluation de la charte des engagements réciproques, février 2017

Caroline Megglé, Chartes d'engagements réciproques associations - collectivités : un bilan mitigé, 13 avril 2014

5/ Nous contacter

Mouvement Associatif Rennais
6 cours des alliés
35000 Rennes

www.mouvement-associatif-rennais.org

Facebook : www.facebook.com/mouvement.associatif.rennais

Twitter : Asso_MAR

mar@assoreennes.org

02 99 85 83 13